



Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (listes disponibles sur F2F).

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique Central – Réunion ordinaire

Réunion tenue à la date prévue, en téléconférence,
avec un ordre du jour recentré sur la crise sanitaire COVID-19

SEULE INFORMATION OFFICIELLE À CE JOUR TELLE QUE COMMUNIQUÉE PAR LA DIRECTION À VOS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Point sur la crise sanitaire COVID-19

1 Une **CELLULE DE CRISE** est mise en place jusqu'à la fin de la crise, déclinée sur chaque entité de chaque pays, avec une gouvernance pilotée par le président Pierre Pasquier.

Un suivi journalier sur la partie sanitaire et un point complet en fin de semaine sur chaque pays sont effectués avec prises de décisions et plan d'actions.

2 La direction affirme que **LA SANTÉ EST LE SUJET MIS EN PRIORITÉ À 100%** de la cellule de crise et que : « **LE TÉLÉTRAVAIL EST DEVENU LA RÈGLE** ».

La CFDT a commencé à alerter dès fin janvier, en demandant la mise en place d'un suivi de l'évolution des cas avérés de salariés atteints, sur toutes les sociétés et tous les pays.

A ce jour 22 cas confirmés sur déclaration de salariés dont 11 en France, sans hospitalisation ni décès.

La direction affirme avoir des difficultés pour garder un lien avec les salariés confinés, notamment en Italie. La CFDT demande de rappeler aux salariés de contacter la cellule de crise pour signaler les cas d'infection de leur conjoint et enfants confinés avec eux. Ce n'est pas assez signalé aux salariés. Les cas doivent être remontés sans autres informations personnelles.

Face au nombre croissant de sollicitations directes de salariés s'interrogeant sur ce qu'ils doivent faire, la CFDT demande une plus grande vigilance du management dans le traitement des cas suspects remontés par les salariés, particulièrement en clientèle. La transmission du virus peut en effet se faire par porteur sain. Il faut que les salariés aient confiance en leur management.

Mais :

- Quand on parle à la direction de **droit de retrait**, elle réplique : « *Ce n'est pas prioritaire, ... Les priorités pour les salariés sont la santé et leur salaire* ».
- **Certains sites pourraient rouvrir partiellement** pour diminuer l'anxiété de salariés trop isolés.
- Site fermé et désinfecté en cas de déclaration de cas d'infection confirmé. Tous les salariés mis en télétravail, **SAUF ... à Roanne où il est demandé l'application des consignes d'éloignement ... !**
- **Pas ou peu de matériels de protection disponibles** car problèmes d'approvisionnement en gel et masques simples. Nous ne sommes pas prioritaires et les masques FFP2 et chirurgicaux sont réservés aux infirmières.

Une communication va être faite pour rappeler l'existence de l'antenne PSYA à disposition des salariés qui auraient des difficultés pour télétravailler ou anxieux face au risque sur leur emploi.

3 En parallèle la cellule de crise a en cible **LA SAUVEGARDE AU MIEUX DE L'ACTIVITÉ ET DU MEILLEUR CHIFFRE D'AFFAIRES POSSIBLE**, avec comme difficulté le télétravail en gros volume (environ 16 000 personnes).

La direction indique que le télétravail peut s'effectuer dans de bonnes conditions sur les infrastructures Sopra Steria grâce à l'anticipation de la DSI (réseau et ordinateurs portables reconditionnés), ainsi que sur celles de la plupart des clients autorisant l'externalisation du travail en dehors de leur site.



Toutefois, un certain nombre de salariés restent très isolés sur site ou chez le client, sur volontariat uniquement : 150 à SSG, 150 chez I2S dont la moitié à Roanne, minime sur SBS ou HR.

L'intercontrat en France, à 2 000 en début de semaine, est passé à 1 000 en 3 jours. Mais les projections sur avril, mai et juin indiquent une remontée (1 800 estimés à fin avril) suite à des économies et une reprise lente attendues chez les clients.

Par inertie, la reprise n'est attendue que pour la fin de l'année et la situation sera difficile jusque-là.

4 Afin de garder le cap et maintenir l'emploi **LES CHARGES DOIVENT ÊTRE OPTIMISÉES** mais sans brutalité : réduction des achats, suppression des déplacements et des manifestations avec les clients, la sous-traitance jouera son rôle de variable d'ajustement.

Le chômage partiel n'est pas exclu afin d'être au plus juste dans l'objectif du maintien de l'emploi. La direction attend les décrets du gouvernement et l'arrêté d'extension de l'accord Syntec avant de revenir le cas échéant devant les instances du personnel.

LE SALAIRE NET DE CHACUN DES SALARIÉS SERA MAINTENU.

La direction assure que la paye est OK pour mars y compris augmentations et parts variables.

Avec 1 milliard d'euros de ligne de crédit, **le Groupe est capable de passer la crise.**

Mais :

- Concernant les congés payés et RTT, la direction ne sait pas encore. Elle refuse de se positionner sur les cas pourtant déjà nombreux de **CP et RTT imposés sans délai de prévenance** par le management aux salariés, au prétexte que : « *Ce n'est pas la priorité* » !
- Elle ne prend aucun engagement sur l'emploi du fait de la durée non prévisible de la crise.

Par ailleurs, pas de changement au niveau de l'exécution des périodes d'essai. Les contrats et embauches de stagiaires prévus sont maintenus mais en décalé.

5 Une réflexion est engagée sur **COMMENT COMMUNIQUER PLUS RÉGULIÈREMENT** avec le bon niveau d'informations : communication générale du président suivi de communications en local.

6 La direction s'engage à **ASSOCIER LES PARTENAIRES SOCIAUX DANS LES QUESTIONS ET RÉFLEXIONS**, avec au moins 2 points par semaine avec les Délégués Syndicaux et les secrétaires des CSEE de chacune des sociétés et en maintenant les réunions CSE malgré la difficulté d'organisation.

Mais :

Face à toutes les interrogations d'ordre individuel ou collectif, recueillies auprès des salariés et remontées par la CFDT, auxquelles nous ne savons pas répondre, la direction s'engage à chercher une solution : FAQ, boîte mail, maillage avec les fonctions RH et juridique, ... **à une date à réfléchir...**

En réponse au constat par la CFDT d'une relation manager-RP loin d'être optimale, la direction affirme que toute la ligne managériale a été resensibilisée pour assurer les remontées des salariés.

... A suivre ! ...

Point sur l'enquête Great Place To Work (GPTW)

Rien de nouveau, remontées des salariés suspendues. Sujet non prioritaire pour la direction.

Point sur l'expertise de la stratégie 2020

Des interrogations se posent au sujet de la qualité de l'expert choisi et du risque de révision de la stratégie au sortir de la crise sanitaire actuelle.

La direction confirme que le projet présenté ne tient plus et sera sûrement revu mais que la stratégie ne pourra pas être redéfinie avant la fin de l'année 2020.

Il est acté à l'unanimité la suspension du processus de consultation sur la stratégie jusqu'à la réunion du CSE Central du mois de juin 2020.

Point sur la validation des Procès-Verbaux

La question se pose de la validité d'une approbation en télé-réunion des PV ainsi que de la nécessité de disposer d'un outil de vote électronique pour les prochaines télé-réunions CSE.

De même que celle des **moyens alloués aux RP leur permettant d'informer les salariés, qu'ils ne peuvent plus rencontrer sur site aujourd'hui, des débats des réunions des diverses instances.**

La direction n'adhère pas à l'idée de la mise en place d'un outil F2F de communication des RP avec les salariés, ... question de perte de la maîtrise de la communication par la direction !? ...

Le PV de la réunion extraordinaire constitutive du 13 janvier 2020 et celui de la réunion extraordinaire sur la stratégie du 14 février 2020 sont approuvés.

La diffusion et l'affichage sur F2F des PV du CSE Central sont en cours de mise en place.

Point sur l'épargne salariale

La direction est favorable à la constitution d'un groupe de travail au niveau du CSE Central.

Elle n'émet pas d'opposition à l'idée de pouvoir inviter des experts n'intervenant pas au niveau du CSE Central en se calant sur le modèle de la commission Prévoyance.

3 FCPE en cours dans l'entreprise : « *Sopra Steria actions* » ; « *We share* » ; « *Actionnariat 2012* ».

Le FCPE « *Actions gratuites 2012* » doit se conformer avant le 1^{er} janvier 2021 à la loi PACTE imposant aux représentants salariés des porteurs de parts « *d'être systématiquement élus parmi les porteurs de parts salariés sur la base d'une voix pour chaque part détenue* ».

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre équipe CFDT. Pensez plus que jamais à relayer l'information à vos collègues non-inscrits à sa publication.

Comment nous rejoindre ? APPELEZ-NOUS !



Nom	Site	Tel
ALLOMBERT Patrick	Axway / Puteaux	01 47 17 21 62
BEAUMOND William	SSG / Aix Marseille	06 08 94 10 50
BONGARS Nathalie	SBS / Tours	
BOZZI Fabien	SBS / Tours	02 47 87 11 00
CHAMBRON Bruno	CIMPA / Toulouse	
CREN Jérémie	SSG / Meudon	06 45 15 66 04
CORAGGIO Donatella	SSG / Manhattan	06 45 15 66 04
COSSEC Melanie	SSG Nantes	06 49 36 72 82
DRAPIER Jean Marie	SSG / Rennes	02 23 25 25 62
FAURÉ Thierry	SBS / Albi Toulouse	06 52 18 09 97
FORT Thierry	SSG / Bordeaux	06 82 97 93 72
GIRAUDEAU Pierre	SSG / Bordeaux	07 84 09 14 03
LACASSAGNE Nathalie	SSG / Albi Toulouse	06 13 07 44 87
MARET Bruno	GALITT / Paris	
MAUDUIT Brigitte	Sopra HR /	
MOIREZ Alain	SSG / Toulouse	06 80 40 21 42
RICHARD Caroline	SSG / Rennes	02 23 25 34 71
SELMANI Kamel	I2S / Meudon	
SICARD Nathalie	Sopra HR / Marseille	04 91 28 59 18